



**FOSSES**  
LA VILLE A LA CAMPAGNE  
**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 AVRIL 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 26 avril, à 20h30, s'est réuni en séance publique le Conseil municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 19 avril, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

**PRESENTS :**

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, PATRICK MULLER, LEONOR SERRE, JEAN MARIE MAILLE, JEANICK SOLITUDE, HERMENEGILDO VIERA-LOPEZ, DJAMILA AMGOUD, LOUIS ANGOT, MONIQUE ARNAUD, ATIKA AZEDDOU, AICHA BELOUNIS, FREDERIC DESCHAMPS, DOMINIQUE DUFUMIER, CLEMENT GOUVEIA, JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG, GILDAS QUIQUEMPOIS, NATACHA SEDDOH

**EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :**

CIANNA DIOCHOT A BLAISE ETHODET-NKAKE, PAULETTE DORRIERE A JACQUELINE HAESINGER, NADINE GAMBIER A MONIQUE ARNAUD, DOMINIQUE SABATHIER A CLEMENT GOUVEIA

**ABSENTS :**

CHRISTOPHE CAUMARTIN, MARIE CHRISTINE COUVERCELLE, HUBERT EMMANUEL EMILE, BOUCHRA SAADI

**Djamila AMGOUD est élu(e) secrétaire à l'unanimité.**

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Nous avons une dizaine de points à l'ordre du jour de ce conseil municipal. Mais avant de poursuivre, je souhaite que le conseil municipal de Fosses s'associe à la douleur nationale par rapport à la perte d'un policier, monsieur Xavier Jugelé, mort aux Champs Elysées le 20 avril au soir, sous les balles d'un déséquilibré se revendiquant de Daesh. Je souhaite que la ville de Fosses, ses élus, ses agents, ses citoyens, s'associent à la douleur de la famille et expriment aussi leur solidarité avec l'ensemble des forces de l'ordre, policiers, gendarmes et militaires en cette période d'état d'urgence, d'attentats. Nous savons combien les tâches des forces de l'ordre sont difficiles, surtout en ces moments où elles sont sollicitées jour et nuit. Les effectifs manquent. Les contraintes de travail sont de plus en plus compliquées. Dimanche dernier, lors du 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles, elles étaient d'astreinte toute la journée et partout en France pour veiller et prévenir tout risque d'attentat.*

*Je vous propose de vous lever et d'observer une minute de silence.*

**Minute de silence**

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Je vous remercie.*

*Nous allons approuver le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 22 mars et qui portait notamment sur le vote du budget et les taux d'imposition. Quelques propositions et petits ajustements nous ont été envoyés par Frédéric Deschamps que nous avons intégrés avant la publication du procès verbal. Y a-t-il d'autres remarques, des amendements supplémentaires à apporter à ce compte-rendu ? Non, nous passons donc au vote.*

Le compte rendu du Conseil municipal du 22 mars est approuvé à l'unanimité.

## QUESTION N°1 - ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE 2016 DE LA COMMUNE

### Intervention de Pierre BARROS :

*Le maire préside le Conseil municipal. Cependant, lors des séances où le compte administratif de la commune est débattu, la loi prévoit l'élection d'un président de séance.*

*Le Maire peut alors assister au débat mais doit se retirer au moment du vote.*

*Je vous propose que Christophe Lacombe soit président de séance.*

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-14 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2121-14 susvisé, lors des séances où le compte administratif de la commune est débattu, le Conseil municipal élit son président ;

Considérant la candidature de Christophe Lacombe ;

### **Après avoir procédé au vote,**

- **ELIT** Christophe Lacombe, pour exercer les fonctions de président de séance pour le vote du compte de gestion et du compte administratif 2015 de la commune.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

## QUESTION N°2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE 2016 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT

### Intervention de Christophe LACOMBE :

*L'approbation par le Conseil municipal du compte de gestion 2016 et du Compte administratif 2016 de la commune est requise pour des questions de formalisme.*

*Le compte de gestion 2016 transmis par le comptable est en parfaite concordance avec le compte administratif de la commune dans les réalisations de l'exercice :*

- **En fonctionnement :**
  - ◊ *Au titre de l'année 2016, il fait apparaître un résultat de 1 010 491,17 € et en cumulé avec les reports de 2015, de 1 704 770,41 €.*
- **En investissement :**
  - ◊ *Au titre de l'année 2016, le résultat est de -1 097 145,75 € et en cumulé avec les reports 2015 de - 1 239 110,59 €.*
  - ◊ *Le solde des restes à réaliser de 2016 produit un excédent de financement de 261 345,35 €, soit +991 038,21 € de recettes et -729 692,86 € de dépenses.*

*Dans le budget primitif 2017, ont été inscrits :*

- **En investissement :**
  - ◊ *Le besoin de financement de **977 765,24€**, soit 1 239 110,59 € de clôture moins 261 345,35 € d'excédent de restes à réaliser.*
- **En fonctionnement :**
  - ◊ *Le résultat restant pour report sur 2017 est de **727 005,17 €** (soit 1 704 770,41 € de clôture moins 977 765,24 € de couverture du besoin de financement de l'investissement). Il a été repris de manière anticipée au budget 2017.*

**Il est demandé au Conseil de confirmer pour le Compte administratif 2016, l'affectation des résultats de la section de fonctionnement déjà intégrée au budget communal 2017 de la façon mentionnée sur la délibération :**

**Le Maire sort pendant le vote.**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-14, L.2121-31 et R.2121-8 ;

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le budget primitif 2016 ;

Vu le compte de gestion 2016 du receveur ;

Vu le compte administratif 2016 présenté ;

Vu les résultats de clôture 2015 qui s'élevaient à -141 964,84 € en investissement, 1 364 611,05 € en fonctionnement et 670 331,81 € d'affectation à l'investissement 2016 ;

Vu les résultats 2016 dont le montant s'élève à -1 097 145,75 € en investissement et 1 010 491,17 € en fonctionnement ;

Vu les restes à réaliser 2016 dont le montant s'élève à 977 765,24 € ;

Le maire s'étant retiré au moment du vote ;

**Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'approuver le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 du budget communal.
- **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2016 annexé à la présente délibération et les résultats ci-dessus exposés.
- **DECIDE** de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget communal 2016 au budget communal 2016 de la façon suivante :

a/ Excédent de fonctionnement 2016 + excédent reporté 2015	
– affectation à l'investissement de l'exercice 2016 :	1 704 770,41
b/ Déficit d'investissement cumulé 2016 :	- 1 239 110,59
c/ Solde positif des restes à réaliser 2016 (recettes – dépenses) :	261 345,35
d/ Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de l'investissement (b + c) :	- 977 765,24
Solde disponible pour le report en section de fonctionnement (a – d) :	727 005,17

Il convient donc d'affecter les résultats de l'exercice de la façon suivante :

- inscription en excédent de fonctionnement capitalisé (recette d'investissement article 1068) : 977 765,24
- inscription en excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement chapitre 002) : 727 005,17

**18 voix Pour et 7 abstentions.**

*Abstentions : Djamila AMGOUD, Louis ANGOT, Monique ARNAUD, Frédéric DESCHAMPS, Nadine GAMBIER, Clément GOUVEIA, Dominique SABATHIER*

**Le Maire reprend la présidence de ce conseil.**

### QUESTION N°3 - TARIFS DU MARCHÉ DE NOËL ET DE LA BOURSE AUX JOUETS 2017

#### **Intervention de Jean-Marie MAILLE :**

*Le marché de Noël, organisé au Gymnase Cathy Fleury, aura lieu les Samedi 2 et Dimanche 3 décembre 2017. Ces dates ont été validées par la commission éducative du jeudi 16 mars 2017 ainsi que les tarifs.*

*Cette année encore la bourse aux jouets sera intégrée au marché de Noël sur une journée, le samedi ou le dimanche, elle sera réservée aux Fossatussiens.*

*Les tarifs proposés pour une durée de 3 ans sont mentionnés dans la délibération. Le samedi ou le dimanche sera mis en place la prestation de la ferme « Tiligolo ».*

*Je précise que nous avons changé la durée pour éviter d'avoir à voter tous les ans sauf si nous jugions nécessaire de modifier ces tarifs.*

*Je précise également que ne connaissant pas encore les disponibilités de la ferme « Tiligolo », nous restons sur « le samedi ou le dimanche ».*

***Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs du marché de Noël et de la bourse aux jouets proposés ci-dessus pour les années 2017, 2018, 2019.***

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis de la commission éducative du jeudi du 16 mars 2017;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une tarification concernant les exposants lors du marché de Noël ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une tarification concernant les particuliers habitant la ville de Fosses pour la bourse aux jouets du samedi ou du dimanche ;

Considérant la prestation de la ferme « Tiligolo » qui aura lieu soit le samedi ou le dimanche ;

Considérant que cette action se déroulera le samedi 2 décembre et le dimanche 3 décembre 2017 ;

Considérant qu'il est proposé les tarifs suivants :

	Tarification pour les deux jours
Associations / Ecole	16 €
Professionnels	50 €
Associations hors commune	25 €
Professionnels / Auto Entrepreneurs	50 €
Professionnels de la restauration / Marchands de vin / Métiers de bouche	70 €
BOURSE AUX JOUETS	Tarification pour un jour/et par exposant
Samedi ou dimanche	10 €

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver la tarification ci-dessus ;
- **DIT** que les recettes abonderont le budget communal

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

### QUESTION N°4 - TARIFS DU SEJOUR SENIORS POUR 2017

#### **Intervention de Léonor SERRE :**

*Dans le cadre de la convention relative à l'organisation des séjours seniors, la CARPF propose cette année un voyage à « La petite Pierre » en Alsace en partenariat avec l'ANCV, toujours à destination des publics à revenus modestes. Pour information, ils sont partis ce dernier samedi et a priori tout se passe très bien.*

Cette offre de service a pour finalité de contribuer à la prévention des effets du vieillissement, à travers la mise en place de séjours contribuant à entretenir une meilleure qualité de vie.

**Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les tarifs de ce séjour déclinés ci-dessous et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents qui y sont relatifs.**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la CARPF exerce sur son territoire et avec les services municipaux concernés une politique sociale auprès des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes handicapées de 55 ans et plus ;

Considérant que, dans ce cadre, la CARPF organise des séjours en partenariat avec l'ANCV, à destinations des publics à revenus modestes. Cette offre de service a pour finalité de contribuer à la prévention des effets du vieillissement, à travers la mise en place de séjours contribuant à entretenir une meilleure qualité de vie ;

Considérant les termes de la convention relative à l'organisation de séjours sénior par la CARPF ;

Pour l'année 2017, il est proposé les tarifs suivants :

Individuel non imposable	220 €
Individuel imposable	405 €
Supplément pour chambre individuelle (par jour)	10 €

**Après avoir délibéré,**

- **APPROUVE** les termes de cette convention.
- **ADOpte** les tarifs et les modalités de paiements correspondantes.
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention séjour sénior,
- **DECIDE** d'autoriser le Maire à appliquer les tarifs proposés par la CARPF.
- **DIT** que les crédits sont affectés aux comptes nature 7066 à la fonction 61.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

## **QUESTION N°5 - CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LES VILLES DE MARLY-LA-VILLE ET DE FOSSES SUR LE PROJET URBAN CLASS**

### **Intervention de Florence LEBER :**

*L'Urban Class est un évènement culturel orienté hip hop qui se déroule sur la ville de Marly la ville, depuis 2010. Le principe est de permettre à des artistes locaux en herbe de se produire sur scène. Cette initiative permet aux jeunes de voir sur scène les jeunes créateurs qu'ils connaissent via les réseaux sociaux et notamment YouTube et de bénéficier d'une journée riche en activités. Cet évènement permet aussi de mettre en avant le spectacle vivant et de valoriser les rencontres physiques entre les artistes et le public.*

*Le service jeunesse de Fosses est depuis 2010 partenaire sur cet évènement. Ce partenariat a évolué pour aujourd'hui être co-piloté par les deux villes. En effet, au début, le service jeunesse de Fosses ne participait qu'en mobilisant des jeunes pour voir le spectacle, ensuite il a proposé des candidatures de jeunes artistes fossatussiens et aujourd'hui est présent à toutes les phases de déroulement du projet.*

*Afin de formaliser ce partenariat, les responsables respectifs des services jeunesse ont souhaité la mise en place d'une convention. Mutualiser sur ce type d'évènement est d'une grande richesse pour des municipalités voisines. Outre l'aspect financier cela permet d'avoir des projets communs et de faire se rencontrer les jeunes.*

*Cette année l'Urban Class se déroulera le samedi 20 mai de 14h à 18h, il propose en tête d'affiche des chanteurs et chanteuses varié(e)s (rap, RNB, soul, reggae), et aussi des danseurs, danseuses. Ainsi que tout un espace dédié au graff et au skateboard.*

*La convention proposée entre les deux villes a pour objet de préciser les apports réciproques des 2 services jeunesse, les conditions d'organisation de l'événement, le calendrier, les modalités d'assurances....  
Par exemple, la ville de Fosses se chargera de la sonorisation extérieure.*

**Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour approuver les termes de ladite convention et autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission du 20 avril 2017,

Considérant que l'évènement « Urban Class » est une offre de service public supplémentaire au bénéfice des jeunes habitant-e-s de Fosses ;

Considérant la volonté de mutualiser les moyens entre communes limitrophes ;

Considérant que les objectifs pédagogiques de « l'Urban Class » font partie intégrante du projet du Service Municipal de la Jeunesse ;

Considérant qu'il convient que le Conseil municipal puisse approuver la signature de ladite convention ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention relative au partenariat conclu entre les villes de Marly-la-Ville et de Fosses sur le projet Urban Class.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

#### **QUESTION N°6 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE - AIDE A LA STRUCTURATION PEDAGOGIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISE**

##### **Intervention de Florence LEBER :**

*Le Conseil départemental est impliqué auprès des établissements d'enseignement artistique spécialisé depuis de nombreuses années. Suite aux préconisations de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le département du Val d'Oise a mis en place son schéma de développement des enseignements artistiques en concertation avec les directeurs d'établissement, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement.*

*Conformément à son dispositif de soutien adopté en 2008 et révisé en 2016, le Conseil départemental intervient financièrement sur la structuration pédagogique de ces établissements, afin de :*

- *Garantir à l'établissement une reconnaissance de sa qualité pédagogique,*
- *Favoriser le développement d'axes jugés prioritaires par le département,*
- *Soutenir l'engagement des communes auprès de leur établissement.*

*En 2016, l'Ecole municipale de musique et de danse (EMMD) a reçu une subvention de 2 384 € au titre de l'aide à la structuration des établissements d'enseignement artistique. La subvention a été amputée de 1 122 € par rapport à l'année 2015, soit 32%, du fait d'une diminution globale du même ordre du budget alloué par le Conseil départemental aux subventions.*

*L'EMMD a également reçu 2 500 € au titre des aides au projet 2016-2017 pour le projet de concert avec l'Orchestre Symphonique du Campus d'Orsay qui ont donc été fléchés sur le budget 2017. L'EMMD de Fosses renouvelle sa demande de subvention d'aide à la structuration pédagogique auprès du Conseil départemental du Val d'Oise à hauteur de 10 000 € pour l'année 2017.*

*Il n'est pas certain que nous aurons l'occasion de présenter d'autres demandes car le Département a apparemment de moins en moins de moyens et réfléchit sur la possibilité dans l'avenir de supprimer ces aides au fonctionnement des structures communales pour se concentrer uniquement sur les aides aux projets.*

***Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention de 10 000€ auprès du Conseil départemental relative à l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé.***

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'aide à la structuration des établissements d'enseignement artistique spécialisé proposée par le Conseil départemental du Val d'Oise (Direction de l'action culturelle) ;

Considérant que l'Ecole municipale de musique et de danse de Fosses développe son activité d'années en années ;

Considérant qu'il convient dès lors d'approuver la demande au Conseil départemental du Val d'Oise d'une nouvelle subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'aide à la structuration de l'école municipale de musique et de danse de Fosses ;

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la demande au Conseil départemental du Val d'Oise d'une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'aide à la structuration des établissements d'enseignement artistique spécialisé pour l'année 2017.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

#### **QUESTION N°7 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 POUR LA RENOVATION DES FAÇADES DE L'ECOLE MATERNELLE LA FONTAINE**

##### **Intervention de Patrick MULLER :**

*L'école maternelle La Fontaine est située au croisement des rues de la Haie au Maréchal et Picquette, au centre-ville de Fosses. Elle compte six classes, un dortoir, un réfectoire, un office et un préau. Elle se compose en deux parties, la partie ancienne (qui comprend cinq classes et un préau) a été construite en 1968 et l'extension (qui comprend une classe, le réfectoire, l'office et le dortoir) en 1991.*

*Du point de vue architectural, il s'agit d'un bâtiment de style moderne doté de grandes ouvertures réparties sur l'ensemble de ses façades, que ce soit celles donnant sur les rues de la Haie au Maréchal et Picquette ou la cour de récréation.*

*Les ouvertures du bâtiment sont des baies vitrées d'une hauteur variable, allant de 1,45 mètre de haut et 1,7 mètre de large à 2,35 mètres de haut et 3,6 mètres de large. La dimension extrêmement importante de ces ouvrants et leur âge (certaines baies vitrées ont près de 50 ans), obligent la ville de Fosses à engager des travaux pour les remplacer.*

*En effet, certaines baies vitrées sont dans un état de dégradation très avancé. D'un côté, celles de la partie ancienne du bâtiment ne s'ouvrent plus et leurs châssis sont à l'origine de rupture de pont thermique, ce qui génère des coûts élevés de chauffage, et d'un autre côté, celles de la partie plus récente sont si lourdes que les usagers ont cessé de les ouvrir.*

*Le projet de rénovation des baies vitrées de l'école maternelle La Fontaine prévoit pour la partie ancienne de remplacer 7 châssis, 16 parties fixes et 3 portes pour un montant de 94 048 € HT. Pour l'extension, il est prévu de remplacer 5 châssis coulissants à double vantaux, 2 fenêtres à double vantaux, 2 volets roulants en aluminium, et une porte pour un montant de 34 814 € HT.*

Une première phase de travaux sera réalisée durant l'été 2017 pour un montant total de 85 000 € TTC. La seconde phase sera réalisée en 2018.

**Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux) pour la rénovation des façades de l'école maternelle La Fontaine pour un montant total de 51 545 € HT.**

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*Pour quelles raisons ces travaux seront-ils réalisés en deux phases ?*

**Intervention de Patrick MULLER :**

*Vous savez comme moi que les entreprises travaillent beaucoup moins en juillet et août et que les travaux ne peuvent pas être effectués en période scolaire. La réponse vous satisfait-elle ?*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Non, je pense que vous vous demandez pourquoi ces travaux se feront sur deux années ?*

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*Oui, pourquoi sur deux années ?*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Le montant total s'élève à 154 000 €. C'est tout simplement pour étaler cette dépense sur deux exercices.*

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

*C'est ce que vient de dire Patrick.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Oui, tout à fait.*

**Intervention de Patrick MULLER :**

*Nous avons d'autres gros travaux sur les écoles.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Absolument. Il y a un mois, nous avons étudié le volume de travaux. Nous en avons l'habitude car ce volume est considérable d'une année sur l'autre, mis à part les projets d'aménagements structurants. Les travaux dans les écoles et dans les bâtiments publics sont de gros chantiers, souvent pilotés par une maîtrise d'œuvre locale. Ce sont les agents, notamment du service bâtiment, qui gèrent ces chantiers. Il faut laisser au service la capacité de bien les piloter pour qu'ils se déroulent dans de bonnes conditions.*

*Le chantier de l'école La Fontaine est important. Nous n'avons pas attendu cette année pour effectuer des travaux sur cette école. Précédemment, nous avons effectué un ensemble de travaux notamment sur l'étanchéité, les acrotères, la peinture, la remise en état à l'intérieur des classes, etc.*

*Cette année nous commençons les baies vitrées et les finirons l'année prochaine. Après cela, il y aura un travail sur la cour mais il y a également des travaux à Daudet, à Mistral, sur d'autres équipements.*

*Il nous a semblé judicieux à la fois d'un point de vue budgétaire et organisationnel d'étaler cela sur deux ans.*

**Intervention de Patrick MULLER :**

*Les travaux sur l'école Daudet sont absolument considérables et les services ne peuvent pas être partout.*

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu la loi de finances 2017 et notamment l'article 141,  
 Considérant le dispositif d'aide aux communes par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2017 ;  
 Considérant les travaux d'investissement adoptés par la ville de Fosses et subventionnables au titre de la DETR 2017 dans le cadre des catégories « Travaux sur les bâtiments communaux » ;  
 Considérant l'enveloppe prévisionnelle des travaux et le plan de financement de l'opération de rénovation des façades de l'école maternelle La Fontaine :

Dépenses	HT	TTC
Ancien bâtiment (phase n°1)	66 796 €	80 155 €
Extension (phase n°2)	62 066 €	74 479 €
<b>Total dépenses</b>	<b>128 862 €</b>	<b>154 634 €</b>
Recettes		
DETR 2017 (demande en cours)	51 545 €	40%
Part ville	77 317 €	60%
<b>Total recettes</b>	<b>128 862 €</b>	<b>100%</b>

**Après en avoir délibéré, décide :**

- **DE SOLLICITER** auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour l'année 2017.
- **D'ADOPTER** l'opération de rénovation des façades de l'école maternelle La Fontaine.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour l'année 2017.
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge financièrement la part de l'opération non subventionnée.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**QUESTION N°8 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017 POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE 2018 DES BATIMENTS COMMUNAUX**

**Intervention de Patrick MULLER :**

*La loi du 11 février 2005 obligeait les établissements recevant du public (ERP) à devenir accessibles à toutes les formes de handicap dans un délai de dix ans. Face à la difficulté de certaines collectivités à honorer l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'Etat a élaboré de nouvelles dispositions réglementaires.*

*L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 autorise les établissements recevant du public qui ne sont pas encore accessibles à déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) détaillant les travaux qu'ils s'engagent à réaliser.*

*Dans ce cadre réglementaire, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) a confié au cabinet CRYALIDE la réalisation d'un diagnostic des conditions d'accessibilité des bâtiments de son territoire. Le diagnostic des ERP de la ville de Fosses a permis d'analyser la situation des établissements au regard des obligations d'accessibilité, de décrire les travaux et autres mesures à mettre en œuvre et d'établir à titre indicatif une estimation financière des travaux à réaliser.*

*Les préconisations ont été classées selon quatre niveaux de priorités :*

- Priorité 1 : Préconisations situées à l'entrée du site. Le but étant de garantir un accès autonome à tous dans le bâtiment avant de bénéficier d'une éventuelle assistance humaine de la part des opérateurs du bâtiment.
- Priorité 2 : Concerne les aménagements non conformes et non praticables. Il s'agit par exemple de l'absence de sanitaires adaptés.
- Priorité 3 : Il s'agit d'aménagements non conformes mais praticables par exemple avec une assistance humaine. Le cas de sanitaires adaptés non conformes relève de cette priorité.
- Priorité 4 : Cette priorité concerne les mesures de confort d'usage.

Une liste des priorités de mises aux normes des ERP pour les six prochaines années a été établie (2016-2021). Ce programme pluriannuel a été validé par le préfet du Val-d'Oise le 5 janvier 2016 (ADAP n°250 15 B 0001).

Les travaux de mise en accessibilité de l'année n°1 (2016) sont engagés et bénéficient déjà d'une subvention au titre de la DETR 2015 pour un montant total de 8 000 €.

Les travaux de mise en accessibilité de l'année n°2 (2017), sont engagés et bénéficient déjà d'une subvention au titre de la DETR 2016 pour un montant total de 7 294.5 €.

Les travaux de mise en accessibilité de l'année n°3 (2018), objets de la présente demande de subvention, concernent des bâtiments communaux :

- le gymnase Cathy Fleury,
- l'Espace Germinal,
- le Point Jeunes.

Ils consistent notamment au remplacement des portes étroites par des portes d'au moins 90 cm de large, l'amélioration du repérage des bâtiments, la sécurisation des escaliers, l'installation de poignées conformes (ex : poignée béquille), la création de pentes d'accès.

L'estimation du montant total de cette phase de travaux est de 122 500 € HT.

**Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la mise en accessibilité de trois bâtiments communaux pour un montant total de 49 000 € HT.**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances 2017 et notamment l'article 141,

Considérant le dispositif d'aide aux communes par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2017 ;

Considérant les travaux d'investissement adoptés par la ville de Fosses et subventionnables au titre de la DETR 2017 dans le cadre des catégories « Accessibilité des bâtiments communaux » ;

Considérant l'enveloppe prévisionnelle des travaux et le plan de financement de l'opération de mise en accessibilité de l'année 2018 des bâtiments communaux :

Dépenses	HT	TTC
Cathy Fleury	76 125 €	91 350 €
Germinal	43 050 €	51 660 €
Point Jeunes	3 325 €	3 990 €
<b>Total dépenses</b>	<b>122 500 €</b>	<b>147 000 €</b>
Recettes	HT	%
DETR 2017 (demande en cours)	49 000 €	40%
Part ville	73 500 €	60%
<b>Total recettes</b>	<b>122 500 €</b>	<b>100%</b>

**Après en avoir délibéré, décide :**

- **DE SOLLICITER** auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour l'année 2017.
- **D'ADOPTER** l'opération de travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour l'année 2017.
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge financièrement la part de l'opération non subventionnée.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

---

**QUESTION N°9 - CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT PAR LE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE A LA COMMUNE DE SURVILLIERS, DE LA GESTION ET DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU CARREFOUR GIRATOIRE SITUE SUR LA RD317/RD922**

**Intervention de Dominique DUFUMIER :**

*Les travaux d'aménagement du carrefour giratoire de la RD 317 / RD 922, situé sur le territoire des communes de Survilliers, de Fosses ainsi que du Conseil départemental de l'Oise, ont été réalisés par le Conseil départemental du Val d'Oise. Ce carrefour giratoire est aménagé en son centre d'espaces verts enherbés, plantés d'arbustes et d'arbres. Les abords sont équipés de bandes d'espaces verts engazonnées.*

*Le Conseil départemental a demandé à la commune de Survilliers d'assurer l'entretien de ce rond-point. Celle-ci ayant accepté, le Conseil départemental propose à ce titre une convention confirmant le transfert de la gestion et de l'entretien de ce giratoire à la commune de Survilliers.*

*Ce transfert de gestion et d'entretien est mis en place sans contrepartie.*

*Ladite convention est proposée à la signature des deux départements du Val d'Oise et de l'Oise, ainsi que des communes de Fosses et de Survilliers.*

***Il est demandé au Conseil municipal de Fosses, d'approuver ce transfert de gestion et d'entretien du giratoire de la RD 317/RD 922 à la commune de Survilliers et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.***

*Je me pose la question de savoir pourquoi la commune de la Chapelle en Serval n'est pas partie prenante, chacune de ces collectivités étant pour partie propriétaire de ce rond-point.*

*Fosses est propriétaire d'un peu plus d'un quart de la surface des espaces à entretenir. Elle ne prenait pas cela en charge lorsque le Conseil départemental s'en occupait et ne le prendra pas en charge quand Survilliers s'en occupera. Pour nous, c'est une opération totalement blanche.*

*Par contre, on peut espérer que, si c'est Survilliers qui s'en occupe, le rond-point sera peut-être plus agréable car ce sera l'image de l'entrée de ville de Survilliers et c'est aussi un petit peu l'image de l'entrée de ville de Fosses. Je pense que nous avons tout intérêt à ce transfert.*

*Mise à part que la commune de la Chapelle en Serval n'en est pas partie prenante, je n'ai pas vu beaucoup d'observations sur ce projet de convention. Je ferai une dernière petite remarque. J'ai l'impression qu'ils ont oublié la loi sur la biodiversité obligeant les collectivités locales à ne plus faire de traitement sur les espaces ouverts au public. Or, il y a une mention concernant les traitements du rond-point. Il serait peut-être judicieux de faire une remarque sur ce point. Nous ne sommes pas partie prenante mais je pense qu'il vaudrait mieux la faire car la commune de Fosses remplit bien ces obligations et il serait souhaitable que la commune de Survilliers le fasse aussi.*

**Intervention de Blaise ETHODET :**

*Tu as précisé tout à l'heure et c'est vrai qu'il y a un contraste entre l'entretien du rond-point devant le centre E. Leclerc et celui de la départementale. Il est vrai que beaucoup de personnes s'interrogent sur la qualité de l'entretien. En termes de coût, je sais que nous mutualisons la balayeuse avec la commune de Survilliers. Ne*

peut-il pas y avoir une réflexion sur le fait que l'équipe qui œuvre sur le rond-point du centre E. Leclerc et qui a certainement déjà beaucoup de travail puisse intervenir, que dans cette convention nous puissions avoir un travail de qualité dans le cadre de l'entrée de ville.

**Intervention de Dominique DUFUMIER :**

Je pense que nos services s'occupent déjà pas mal des abords des voiries le long de l'avenue de Beaumont. Par exemple, le côté droit appartient à la commune de la Chapelle en Serval et ce n'est pas cette commune qui l'entretient. Si rien n'était fait, ce serait vraiment sale. Nos services interviennent à cet endroit, un peu plus que ce qu'ils ne devraient administrativement le faire mais je pense que c'est pour le bien de la commune de Fosses.

**Intervention de Blaise ETHODET :**

Ce ne serait pas forcément à titre gracieux. Nous pouvons avoir une valorisation de l'activité avec une compensation.

**Intervention de Patrick MULLER :**

Nous avons rencontré monsieur ARCEIRO à ce sujet et il semblerait que le Conseil départemental ne souhaite pas proposer une compensation financière au travail que l'on pourrait effectuer sur le rond-point.

**Intervention de Pierre BARROS :**

La compensation financière serait pour Survilliers. La question ne se pose pas. Je ne doute pas du travail du service technique de Survilliers et notamment du service des espaces verts pour l'entretien et l'embellissement de ce rond-point.

La nationale 17 et devenue la départementale 17. La nationale était déjà dégradée et le Département n'a pas eu un bel héritage. Les moyens faisant, il n'a pas pu faire face à la qualité d'entretien qui permette un embellissement d'entrée de ville comme le suggère Dominique. Nous avons effectivement rencontré Anthony ARCEIRO à ce sujet.

Nous pouvons travailler de manière solidaire avec le département, nous le faisons sur d'autres sujets. La commune de Survilliers le fait et contractualise avec le département. Nous travaillons depuis de nombreuses années sur la requalification de la départementale, ce qui a été fait depuis un certain temps d'ailleurs sur la commune de Survilliers. Le département avance doucement mais avance quand même.

En ce qui concerne la RD922, la traversée de Survilliers nécessite une bonne réfection.

Je pense que le deal, si on peut l'appeler ainsi, est à ce niveau-là. Le département fait son travail et c'est la moindre des choses par rapport à l'entretien et à la réfection de la voirie et la commune de Survilliers, pour donner un coup de pouce, prend en charge l'entretien du rond-point. Cela ne me choque pas, c'est plutôt intelligent. Si tout pouvait fonctionner ainsi ce serait formidable.

**Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :**

Nous pouvons encore une fois remarquer un désengagement. Une fois, c'est l'Etat, une autre fois, c'est le Département. Demain, je ne sais pas ce que l'on va demander aux communes. Il y a eu les cartes d'identité et ainsi de suite, ça n'arrête pas.

Je veux bien que nous travaillions les uns avec les autres mais à un moment donné c'est encore le contribuable qui paye. Effectivement, s'il paye sur Fosses, il paye aussi au niveau du département. Ceci dit, je pose encore la question « où cela va-t-il s'arrêter ? »

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Conseil départemental du Val d'Oise a demandé à la commune de Survilliers d'assurer l'entretien de ce rond-point ;

Considérant qu'une convention est proposée à la signature des deux départements du Val d'Oise et de l'Oise, ainsi que des communes de Fosses et de Survilliers, chacune de ces collectivités étant pour partie propriétaire de ce rond-point ;

Considérant que ce transfert de gestion et d'entretien est mis en place sans contrepartie ;

Après en avoir délibéré ;

- **APPROUVE** le transfert de gestion et d'entretien du giratoire de la RD 317/RD 922 à la commune de Survilliers.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de transfert proposée par le Conseil départemental.

**24 voix Pour et 1 Abstention**

*Abstention : Gildas Quiquempois*

---

#### **QUESTION N°10 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES DU 08 MARS 2017**

##### **Intervention de Blaise ETHODET :**

*Lors de l'élaboration des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, il a été décidé que la communauté n'assurerait pas le ramassage des points noirs, ou dépôts sauvages. La Communauté en assurera en revanche le traitement.*

*Dans l'ancienne communauté d'agglomération Val de France, cette dernière assurait le ramassage des points noirs ; la compétence doit ainsi être restituée aux six communes de l'ancienne communauté : Gonesse, Bonneuil-en-France, Sarcelles, Garges-Lès-Gonesse, Villiers-le-Bel et Arnouville.*

*La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 8 mars 2017 et a approuvé le rapport d'évaluation des charges devant être restituées aux communes de l'ex-communauté d'agglomération Val de France pour le ramassage des points noirs.*

*Conformément à l'article 1609 nonies c du Code général des impôts, le rapport de la CLECT doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. Le défaut de délibération dans le délai précité vaut avis favorable.*

***Il vous est donc proposé d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 8 mars 2017 relatif à la restitution aux communes de l'ex CA Val de France de la compétence ramassage des points noirs.***

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le rapport écrit du 8 mars 2017 de la commission locale d'évaluation des charges transférées annexé à la présente délibération approuvant le rapport d'évaluation des charges devant être restituées aux communes de l'ex-communauté d'agglomération Val de France pour le ramassage des points noirs.

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 8 mars 2017 relatif à la restitution aux communes de l'ex CA Val de France de la compétence ramassage des points noirs ;
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Nous avons deux questions proposées par monsieur Deschamps, des questions diverses qu'il m'a demandé d'ajouter à l'ordre du jour. Le courrier a été envoyé en bonne et due forme. Il n'y a donc pas de souci.*

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*J'ai deux points à évoquer. Le premier est en lien avec une pétition qui a circulé sur la ville et qui vous a été remise le 30 mars. La personne qui a mené cette pétition et qui a attiré votre attention sur un problème d'insécurité et d'augmentation du nombre de cambriolages sur la ville, nous demandait de faire état de son inquiétude et de celle d'environ 150 personnes signataires de cette pétition.*

*En tant que représentant de l'opposition, je trouvais normal de relayer cette information et de rappeler à cette occasion qu'effectivement les cambriolages, s'ils sont un problème dans notre ville comme ils peuvent l'être un peu partout, auraient peut-être gagné à être un petit peu moins nombreux si la ville se dotait d'une vidéoprotection, ce qui a été l'objet d'un débat mais ce dernier n'a pas avancé.*

**Intervention de Christophe LACOMBE :**

*J'ai reçu les personnes qui ont initié cette pétition le 30 mars. Tu avais raison de souligner la perception qu'elles pouvaient avoir d'un certain nombre de choses. Je n'ai pas la pétition avec moi ce soir mais ce qu'il en ressortait était une demande de « plus de sécurité à Fosses ». Notre rendez-vous a duré 1h30 et nous avons expliqué le travail réalisé et la compétence des uns et des autres en ce domaine, en commentant le contexte, chiffres à l'appui.*

*Ces habitants ont une perception des choses mais il y a la vérité des faits et des chiffres qui montrent que les actes de délinquance ne cessent de baisser sur Fosses depuis maintenant plusieurs années. Les statistiques ne sont pas les nôtres mais sont données par la gendarmerie. Et au dire de la gendarmerie, il n'y a pas eu de cambriolages en série sur la ville.*

*Lors de ce rendez-vous, il a été question d'un ressenti de moins de présence des forces de l'ordre, sous forme de patrouilles et autre. J'ai expliqué comment cela fonctionnait dans le cadre de la ZSP. A la fin de cette rencontre, d'après leur dire, les gens étaient satisfaits des informations données.*

*La difficulté pour moi était de savoir précisément ce que l'on mettait dans « plus de sécurité » car c'est un vaste sujet. Cela peut vouloir dire qu'il faut sécuriser encore plus les passages piétons ou autres. Beaucoup de choses sont remontées durant cette rencontre.*

*L'une des personnes a été victime d'un cambriolage et les gens autour étaient pleins d'interrogations. Je précise qu'une semaine auparavant j'avais eu cette pétition par la gendarmerie car distribuée devant l'école Daudet. Nous avons donc pris rendez-vous très rapidement. Je le répète, les gens semblaient satisfaits de ce rendez-vous en termes d'explications.*

*Evidemment la question de la vidéo surveillance a été posée. Je sais où le cambriolage s'est passé. Je ne vais pas faire de débat sur le fait de mettre une caméra, un gendarme devant chaque maison.*

*Ce qui était intéressant c'était que les personnes étaient sur un sentiment de manque, notamment sur le nombre de patrouilles.*

*Je les ai informées qu'il aurait été bien que l'on puisse se voir avant pour en discuter et leur apporter un certain nombre d'explications. Si je disais zéro cambriolage, zéro vol de voiture, je serais un menteur et serait aussi menteur quiconque le dirait, car cela peut arriver.*

*Je m'appuie sur les chiffres qui me sont donnés par la gendarmerie. Il n'y a pas de flambée de vol de voiture, de cambriolage, etc. Quand cela arrive bien sûr, c'est traumatisant. Peut-être que d'autres personnes signataires de cette pétition avaient d'autres commentaires à faire mais lors de ce rendez-vous, tous les signataires n'étaient pas présents.*

*J'espère avoir répondu à la question.*

**Intervention de Blaise ETHODET :**

*Monsieur DESCHAMPS dit que des gens ont signé une pétition, qu'ils sont venus le voir et qu'il est leur porte parole. Comme il se veut uniquement personne transitoire, juste porteur de courrier, je ne sais pas quelle réponse il leur a donnée.*

*Je voudrais rappeler qu'en séance, depuis le début du mandat, sur le plan des ressources humaines il a dénoncé plusieurs fois la ZSP dont l'une des conséquences est de nous augmenter le nombre de gendarmes. Il faut bien que les gens sachent qu'il était contre le fait que nous ayions des gendarmes en plus. Nous étions ensemble délégués à la communauté d'agglomération et là aussi, soit c'est un oubli, soit c'est une non étude des dossiers.*

*Nous avons un élu vice-président de l'agglomération chargé de la sécurité et nous avons quand même eu des interventions qui précisait que sur le sujet de la vidéo surveillance, en ce qui concerne la ville de Fosses et un certain nombre de communes, il n'y avait pas une vision dogmatique. Il y avait des points sur lesquels nous étions d'accord. Le principe a été acté et je pense qu'il a été annoncé en conseil municipal qu'une étude allait être faite avec la gendarmerie, le financement se faisant en partie au niveau de l'agglomération et monsieur le Maire me corrigera si je me trompe. Pour les centres de contrôle, l'un d'entre eux devrait se situer à Goussainville.*

*Sans rentrer dans le fond du sujet, je voudrais porter l'attention soit sur la non préparation des dossiers soit sur un aspect démagogique.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*En prolongement de ce que disait Christophe, et en poursuivant ce que disait Blaise, je n'ai pas de souci avec la vidéo surveillance. Nous travaillons avec les forces de l'ordre. Nous savons très bien que ce n'est pas en mettant des caméras que l'on arrivera à pacifier les choses.*

*La vidéosurveillance, positionnée à des endroits stratégiques, permet d'améliorer les enquêtes. C'est la gendarmerie qui nous le dit et, en même temps elle nous dit qu'il est inutile d'en positionner partout et cela a un coût.*

*La gestion du visionnage au quotidien, ce n'est pas simple. Fort de l'expérience de la vidéo surveillance, sur une vingtaine d'années sur des centres très urbains ou des milieux périurbains ou ruraux comme les nôtres, les services de l'Etat, les collectivités ont fini par dire oui c'est intéressant mais il faut l'utiliser à bon escient comme tout type d'outil et faire en sorte qu'il y ait du personnel militaire déployé de manière cohérente par rapport au tissu.*

*La brigade territoriale de Fosses travaille sur Fosses, Marly, Survilliers et Saint-Witz avec un tissu très majoritairement résidentiel, en milieu rural et aussi sur une zone d'activités sur laquelle il y a de la valeur ajoutée avec des endroits demandant à être sécurisés.*

*Le territoire sur lequel travaille la gendarmerie dépasse largement les frontières de la commune de Fosses. Il faut aussi du personnel de proximité en terme d'accueil d'où l'intervenante sociale en gendarmerie qui effectue un gros travail notamment pour lutter contre les violences faites aux femmes. C'est un poste que nous avons gagné avec la ZSP.*

*La ZSP nous a permis de récupérer des moyens en termes d'effectifs au niveau de la brigade territoriale. Mais il faut rester très vigilants auprès des services de l'Etat pour éviter qu'ils nous oublient, même sur nos territoires ZSP, parce que les effectifs de gendarmerie, de police, vu les efforts de déploiement faits dans le cadre de l'actualité, attentats et autres, font que c'est compliqué à tenir dans le temps. Régulièrement la gendarmerie est obligée de compter sur les brigades mobiles.*

*La vidéoprotection est un engagement municipal et nous nous y tiendrons.*

*Ce que j'ai toujours dit et expliqué c'est que nous positionnerons des caméras en des lieux travaillés judicieusement avec les forces de l'ordre.*

*En terme d'infrastructures il ne s'agit pas de planter un mât et d'y poser une caméra. Fosses est dans une cuvette et techniquement c'est un peu compliqué.*

*L'idée est de raccorder le système sur le réseau de fibre optique en cours de déploiement par Orange. Ainsi, pour le coût ce n'est pas la ville qui investit mais Orange avec le concours du Département et autre. L'installation n'est pas compliquée. C'est le même principe qu'un branchement d'une box sur le réseau fibré*

avec une adresse ip particulière et un raccordement à un centre de supervision. Le coût n'est que de 4 000 € au lieu de 40 ou 50 000€, avec les systèmes précédents.

C'est assez judicieux et assez fin en ces temps où l'on compte les sous, tout cela pour un même résultat.

Il est vrai qu'il faut attendre 2 ans. A la fin de l'année prochaine, nous aurons la fibre optique. Je me suis rapproché d'Orange et nous avons déjà eu une réunion technique sur la mise en place de la vidéo surveillance raccordée sur la fibre optique et cela ne pose aucun problème. Il faut amener les choses de manière judicieuse même si cela peut être financé assez fortement dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Je pense qu'il y a d'autres choses à financer que la vidéosurveillance et même si nous sommes assez fortement financés dans le cadre des ZSP. Si l'on peut présenter une facture de 30 ou 40 000 euros au lieu de 100, 200 ou 300 000 euros, je pense que l'Etat appréciera d'autant que le résultat sera équivalent.

Je suis assez décontracté par rapport à ce sujet là.

Malheureusement la vidéosurveillance sert à améliorer les enquêtes mais n'a jamais empêché personne de se faire agresser, cambrioler, violer, assassiner, tuer et si c'était le cas, cela se saurait. C'est un travail partenarial avec les services de l'Etat, les forces de l'ordre, la police municipale, les services de la ville, le renouvellement urbain dans le cadre de prévention situationnelle comme le centre ville, le quartier de la gare, et autres endroits, le travail avec les associations syndicales de copropriétaires, les bailleurs. C'est cela qui fait que globalement on se sent en sécurité.

Le questionnaire émane de nouveaux arrivants sur la ville. Ils habitaient dans des secteurs plus denses, plus urbains et avaient l'habitude d'avoir une présence policière de forte fréquence en bas de chez eux et peut-être ont-ils été étonnés que sur une ville comme Fosses, même en ZSP, on ne soit pas dans ce cadre là.

#### **Intervention de Léonor SERRE :**

Sur la ville de Louvres, qui est aussi en ZSP, j'ai vu l'opération « voisins soyons vigilants, ouvrez l'œil ». Est-ce que cette opération pourrait-être mise en place pour la ville de Fosses ?

#### **Intervention de Pierre BARROS :**

Cette opération « voisins vigilants » a été mise en place il y a quelques années. Elle a permis une communication avec la population sur les questions de sécurité et autres.

En général, pour les gens qui se font cambrioler, les faits se passent en journée parce que la porte de derrière n'est pas fermée pour laisser passer le chien ou parce qu'il y a de grandes clôtures, de grandes haies coupant toute vision extérieure.

C'est notre travail avec la gendarmerie qui nous apprend cela. Nous parlions de prévention situationnelle, des endroits sont plus violables que d'autres.

« Voisins vigilants » c'est de la communication et cela existe déjà, les gens sont vigilants de fait. Nous nous sommes beaucoup baladés sur le canton à une époque, où des villes sont en « voisins vigilants », chacun avec son sticker sur la boîte aux lettres. En pleine journée, tous les portails étaient grand ouverts et nous aurions pu nous servir dans les frigos sans que quiconque ne s'en aperçoive.

#### **Intervention de Blaise ETHODET :**

Les meilleurs voisins vigilants nous les retrouvons dans le cadre de l'opération « fête des voisins ». Les gens se connaissent et sont attentifs. Là, il y a une présence humaine. Mais l'esprit qui veut qu'on invite tout le monde à la délation, à regarder ce qui se passe chez le voisin, quand les gens ne s'entendent pas, cela peut tourner au vinaigre, il faut le savoir.

#### **Intervention de Christophe LACOMBE :**

C'est d'ailleurs une des inquiétudes des forces de l'ordre lorsque nous en avons discuté en communauté d'agglomération qui disent « attention à la manière dont on gère tout cela ».

#### **Intervention de Pierre BARROS :**

Je pense que nous avons répondu à votre question monsieur Deschamps.

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*Oui, vous avez répondu. Tout le monde a été éloquent sur le sujet et au moins cela amène à en discuter ce qui n'est pas forcément inutile.*

*Le 2<sup>ème</sup> point que je voulais évoquer est lié, là encore, à quelqu'un qui m'a interpellé. Une habitante qui est présente ce soir. Elle saura répondre si je dis une bêtise.*

*Il semblerait qu'autour de la gare il y ait une présence assez forte, assez dérangeante et assez inquiétante de rats.*

*Cette habitante de Fosses a pris l'initiative d'appeler une entreprise de dératisation et a payé à ses frais pour un travail qu'elle estime revenir à la ville.*

*Je vous fais part de sa protestation, de son mécontentement d'avoir dû payer 200 € de sa poche pour cette opération qui a abouti au succès qu'elle espérait mais qui ne règle pas le problème de fond puisqu'il semblerait qu'il y ait pas mal de rats autour de la gare.*

**Intervention de Patrick MULLER :**

*Je pense qu'il s'agit du courrier que j'ai vu aujourd'hui et qui a été reçu en mairie hier, le 25 avril.*

La personne concernée est dans le public et commence à s'exprimer.

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Madame, nous sommes dans un Conseil municipal avec un ordre du jour, un procès verbal, etc. Dans ces séances, les élus s'expriment, le public assiste aux échanges mais ne participe pas.*

*Ce que je vous propose c'est que Patrick Muller reprenne les éléments et que l'échange permette de répondre au sujet qu'a porté Monsieur Deschamps.*

**Intervention de Patrick MULLER :**

*Tout d'abord, je vais vous expliquer comment s'effectue la dératisation sur Fosses. Auparavant, la ville s'occupait du réseau d'eaux pluviales, d'eaux usées et de la dératisation des bâtiments communaux. Depuis quelques temps, c'est le SICTEUB qui est chargé de la dératisation du réseau d'eaux usées. La ville signe un contrat chaque année avec une entreprise. Cette année, c'est l'entreprise ATEC HYGIENE qui a obtenu le marché.*

*L'entreprise choisie soulève les plaques et balance le traitement dans les réseaux. Le SICTEUB effectue le même travail aux intersections et non sur les 40 kms de voirie.*

*Le problème des rats nous le trouvons dans toutes les villes.*

*Notre prestataire nous offre une garantie de 6 mois, si nous avons un souci durant cette période, il intervient de nouveau.*

*Pendant un temps, le service technique de la ville distribuait aux demandeurs un produit. Mais le constat a été fait que certaines personnes l'utilisaient de manière assez dangereuse. Il ne faut pas oublier que des enfants se promènent dans les rues.*

*Maintenant les gens signalent la présence de rats au service technique qui intervient en posant en des endroits stratégiques de la zone concernée le produit nécessaire. Le service n'intervient pas pour un seul rat.*

*J'ai effectivement lu le courrier de cette dame ici présente. Elle n'a pas eu de chance car c'était un dimanche. Elle a appelé les pompiers, la gendarmerie, la mairie, le vétérinaire et d'autres organismes et le rat devait être un peu malade parce que pendant tout ce temps il n'a pas bougé de devant sa porte et ce n'est pas le comportement habituel des rats.*

*Ce que je n'ai pas bien compris dans la lettre, c'est que je ne sais pas si ce rat était sur le domaine public ou sur le domaine de Domaxis parce que cette dame a essayé de contacter le bailleur Domaxis mais le dimanche c'est compliqué. Elle note avoir finalement eu contact avec Domaxis qui lui aurait répondu qu'elle n'aurait pas du faire une demande d'intervention pour dératisation.*

*Je comprends qu'il soit désagréable d'avoir un rat devant chez soi mais effectivement si l'intervenant doit être Domaxis, ce n'est pas à une entreprise privée de le faire.*

Enfin, j'ai lu le devis.750 € pour trois passages. Cela me rappelle un autre habitant qui avait eu un problème de porte claquée et s'était retrouvé avec une facture de 2 000 €. C'est de l'escroquerie pure et simple.

**Intervention de Blaise ETHODET :**

Merci d'être là madame et d'avoir fait ce courrier.

Ce qui me met mal à l'aise ce sont les techniques de monsieur Deschamps. J'ai un problème de fond, de forme.

Manifestement, vu ce courrier, cette dame a dépensé de l'argent, elle a appelé plusieurs services donc cela posait quand même un problème. Monsieur Deschamps qui est élu et qui sait comment fonctionne la ville aurait pu avoir la discussion que nous avons ce soir et je crois que l'élu concerné et le service technique auraient apporté une réponse à cela plutôt qu'en conseil municipal.

Je ne voudrais pas que vous partiez avec le sentiment que votre problème n'ait pas été pris en compte, ni celui de ne pas avoir pu vous exprimer. C'est la loi, c'est la forme des séances de conseil municipal et que monsieur Deschamps ne vous ait pas expliqué cela avant et qu'il vous fasse venir est un peu gênant.

Je le rappelle et j'insiste, monsieur Deschamps nous a fait la même chose concernant les transferts des voies à la municipalité. Monsieur Deschamps a sorti un tract qui a été distribué et le résultat est que le jour de permanence du commissaire enquêteur, j'ai trouvé des gens en détresse, qui avaient pris leur RTT pour un problème dont ils connaissaient déjà la réponse.

Moi, en tant qu'élu, je me fais le devoir de dénoncer tout acte démagogique puisqu'il est en campagne permanente. A tout moment, je me permettrai d'intervenir sur les actes qu'il pose et qui n'ont rien à voir avec le fonctionnement de la municipalité.

**Intervention de Pierre BARROS :**

Je pense qu'il va falloir s'interroger sur les procédures et sur la capacité de répondre à l'urgence. Je suis d'accord avec Blaise sur le fait qu'il y a un contrat d'entretien, une prestation, une garantie sur la prestation et comme pour toutes les collectivités ou organisations, bailleurs et autres, des procédures, des prestataires et un travail derrière.

L'échange sur le sujet est intéressant et important au-delà du cas porté dans le cadre de ce courrier. Ce qui est important de dire et de confirmer comme l'a fait Patrick, c'est qu'en effet il y a une prestation faite tous les ans par des professionnels car les produits utilisés sont dangereux.

Là où il y a des hommes, il y a des rats et c'est un sujet qui est traité. Les procédures font qu'il n'y a pas un passage à chaque appel.

Madame, vous avez fait la démarche d'appeler le service technique, la réponse n'était pas satisfaisante et il faut peut-être que nous prenions rendez-vous ensemble pour faire le point et c'est aussi la procédure de prendre contact avec le Maire. Vous l'avez fait par le biais de messenger sur Face book.

Les procédures aujourd'hui pour prendre contact avec un élu c'est de passer par le secrétariat pour prendre un rendez-vous. A partir de là, nous travaillons et nous avançons.

En effet, il faut que nous arrivions à faire en sorte que les procédures soient plus réactives mais il est vrai qu'il y a des sujets sur lesquels il est difficile d'être réactif, car l'intervention n'est plus forcément du ressort de la collectivité. Je prends comme exemple un essain d'abeilles, de guêpes ou de frelons qui nécessite une intervention des pompiers.

Dans votre cas, nous sommes à l'angle de la rue Cugnot, face à la ZI de Marly et sur le secteur de Domaxis. Nous tentons de mener un travail avec l'ASL Le Hameau pour arriver à un redécoupage entre ce qui est de la responsabilité des co-propriétaires et ce qui découle de la collectivité.

Aujourd'hui nous sommes dans un flou qui fait que chacun pose sa poubelle à un endroit qui n'est pas adéquat et celle-ci n'est pas forcément rentrée. Pas très loin de votre lieu d'habitation, des conditions sont certainement réunies pour que des nuisibles s'installent et éventuellement prolifèrent. C'est un problème de

*fond que nous arrivons à peu près à réguler en organisant le ramassage de dépôts, la collecte des ordures ménagères de la manière la plus contemporaine possible.*

*Blaise rappelait tout à l'heure dans le cadre de la CLECT avec la communauté d'agglomération les points noirs. Ce sont les ordures des uns et des autres, ce n'est pas très qualifiant pour la ville ni pour les habitants autour et de plus, le contenu des sacs amène des nuisibles. C'est ce qui arrive sur la copropriété du quartier de la gare et c'est un vrai problème.*

*Je me bats, et Michel pourra intervenir s'il le souhaite, pour un véritable découpage qui est de l'intérêt des copropriétaires, de la collectivité, de Domaxis et des locataires pour faire en sorte que ce qui est privé soit fermé pour qu'il n'y ait pas de dépôts qui dégradent et amènent des nuisibles. Ce qui est public est ouvert, entretenu, nettoyé, réparé, éclairé correctement. Aujourd'hui, en cet endroit de la ville, nous ne sommes pas dans ce contexte. L'association l'ASL Le Hameau n'arrive pas à réunir le quorum nécessaire pour pouvoir modifier la domanialité du territoire. Tant que ce ne sera pas fait, nous aurons des difficultés d'entretien. Je ne dis pas qu'ensuite tout sera réglé mais cela rejoint le problème porté ce soir par monsieur Deschamps. Quand les choses sont claires, nous savons qui doit intervenir et à quel endroit, cela évite des factures qui ne devraient pas être.*

**Intervention de Frédéric DESCHAMPS :**

*Monsieur le Maire, je voudrais vous remercier pour votre intervention et remercier également Christophe Lacombe pour son intervention car nous sommes, dans vos réponses, au cœur des débats que j'ai soulevés et absolument pas dans une polémique stérile qu'une fois de plus monsieur Ethodet a voulu alimenter.*

*Je pense que nous avons tout à gagner de pouvoir évoquer les sujets soulevés par les concitoyens qui nous contactent les uns ou les autres. Je suis un élu comme vous l'êtes et je suis parfaitement légitime à recevoir des remarques d'un habitant de Fosses. Pour terminer et j'espère que l'on ne va pas repartir dans un débat, je voudrais préciser, et madame Lardillier pourrait en attester, que je l'avais avertie que sa présence était bien sûr autorisée mais qu'elle ne pourrait pas s'exprimer. Merci, j'en ai terminé.*

**Intervention de Jacqueline HAESINGER :**

*Nous sommes aussi des élus et recevons aussi des plaintes d'habitants ou des témoignages que nous essayons de régler dans les instances qui s'imposent et ne ramenons jamais ces problèmes là en conseil municipal. Comme l'a dit monsieur le Maire, nous pouvons recevoir en rendez-vous les concitoyens pour régler les choses sans que cela n'arrive en conseil municipal.*

**Intervention de Blaise ETHODET :**

*Je pense que monsieur Deschamps le sait bien. Il est suffisamment intelligent pour le savoir.*

**Intervention de Pierre BARROS :**

*Je vous propose d'en rester là. Si vous en êtes d'accord, Madame Lardillier, nous nous voyons de suite avec monsieur Muller.*

*Je vous souhaite un bon appétit, une bonne nuit et à bientôt.*

**FIN DE SEANCE : 21h58**